

ID: 040-244000808-20240701-CA_2024_01_07-DE



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
2.3	Conseil d'administration Séance du 1 ^{er} juillet 2024	N° DEL-2024-6	Nomenclature Acte : 7.1 - Décisions budgétaires

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe Mont de Eau Agglo-service assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2ème semestre 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé Salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire

Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire

Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire

Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire

Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire

Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire

Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal

Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert

Madame Dixna BOULEGUE Membre expert

Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert

Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert

Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration:

Monsieur Bruno ROUFFIAT donne procuration à Madame Dixna BOULEGUE Madame Catherine PICQUET donne procuration à Monsieur Jean-Paul GANTIER Monsieur Joël BONNET donne procuration à Monsieur Bernard KRUZYNSKI Monsieur Claude COUMAT donne procuration à Monsieur Michel GARCIA

Excusés:

Monsieur Alain BACHE

Madame Nathalie BOIARDI représentée par Monsieur Thomas DASTUGUE

Procuration en cours de séance :

Monsieur Philippe EYRAUD donne procuration à Monsieur Charles DAYOT

LA SÉANCE EST OUVERTE

ID: 040-244000808-20240701-CA_2024_01_07-DE

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe Mont de Eau Agglo-service assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2ème semestre 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier permettant l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif;

Considérant que l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2ème semestre 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

Le Conseil d'administration:

Article 1: Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal Mont de Eau Agglo-service assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2ème semestre 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024,

<u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de Mont de Eau Agglo, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération,

<u>Article 3 :</u> Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 1^{er} juillet 2024

Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

